

Loi sur les banques

M. Lumley: Cela n'a rien à voir avec la loi sur les banques.

M. McKinley: Ce sont les banques qui accordent ces prêts, et nous traitons en ce moment de la loi sur les banques.

Depuis quelques années, la plupart des banques refusent de tenir compte de l'existence de la loi qui remonte pourtant déjà à plusieurs années. Elle a été modifiée pendant la dernière session de façon à relever le plafond des prêts et le montant des petites entreprises. Mais cela n'a été d'aucun secours pour les agriculteurs, les chefs de petites entreprises et les pêcheurs.

Lorsque ces modifications ont été apportées l'an dernier, on nous a dit qu'on négocierait avec les banques des taux d'intérêt équitables sur ces prêts. Il semble bien que cela n'ait jamais été fait. Les agriculteurs, les pêcheurs et les chefs de petites entreprises se voient régulièrement refuser les prêts qu'ils réclament en vertu de cette loi.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, le député ne voudrait pas déformer la vérité, j'en suis sûr. Je comprends que cette question l'intéresse vivement. Des négociations comme celle qu'il a décrites ont effectivement eu lieu. Des règlements ont été adoptés pour augmenter le taux d'intérêt d'un point au-dessus du taux préférentiel. L'Association des banquiers canadiens les a chaleureusement approuvés et contribuera pour beaucoup à améliorer l'application de cette loi. Seulement 80 millions de dollars en tout ont été prêtés l'année dernière. Nous nous attendons cependant à ce que le montant des prêts soit bien supérieur au cours des prochains mois. Il en ira de même à l'égard des agriculteurs. Je tenais seulement à informer le député de ces faits.

M. McKinley: Je remercie le ministre d'État aux petites entreprises (M. Abbott) de son intervention. Je me réjouis d'apprendre que certaines mesures ont été prises. Peut-être le furent-elles à la suite de la question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Chrétien) il y a quelque temps, afin de l'inciter à remédier à la situation. Avant que je lui pose cette question, rien n'avait été accompli.

Je voudrais que l'on accomplisse davantage dans ce sens. Puisque cette loi existe, elle doit être respectée par les banques. Autrement, mieux vaut l'abroger. Il est plus important que jamais à ce moment-ci de notre histoire que ces banques accordent des prêts, car les revenus des agriculteurs ont diminué d'environ 30 à 40 p. 100 au cours des deux dernières années. Il y a à peu près trois ans, les banques n'étaient pas tellement intéressées à consentir ce genre de prêts, car les agriculteurs disposaient de suffisamment de revenus et les affaires des chefs de petites entreprises étaient relativement prospères. A cette époque, les banques n'avaient pas besoin de la caution de l'État pour consentir ces prêts. Elles avaient pour politique d'accorder des prêts à vue sur nantissement.

Il est temps que le gouvernement instaure une politique applicable aux banques, afin que ces dernières puissent offrir des prêts garantis par le gouvernement à des taux d'intérêt prescrits par la loi. Je fais allusion aux prêts aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux chefs de petites entreprises. Le fait est que dans ma région, ils éprouvent des difficultés à obtenir ce genre de prêts.

[M. McKinley.]

Tout comme le député de York-Simcoe (M. Stevens), je suis très déçu que la loi sur les banques soit prolongée jusqu'au début de 1979 plutôt que d'avoir à débattre sa version modifiée proposée par le gouvernement. Cela nous aurait donné l'occasion de procéder à l'étude de la loi et de découvrir les améliorations qui s'imposent ainsi que de prendre les mesures voulues à ce sujet.

La principale raison pour laquelle le gouvernement ne veut pas présenter à présent la loi sur les banques, c'est qu'elle risque de contenir des dispositions impopulaires concernant les coopératives de crédits et les caisses populaires, qui seront particulièrement mal accueillies au Québec. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement sérieux devrait agir. Il importe de présenter la loi sur les banques aussi rapidement que possible, pour permettre aux députés de l'examiner, d'y repenser, d'y faire apporter les modifications nécessaires et de s'assurer que les dispositions ont été prises, afin que les agriculteurs, les pêcheurs et les chefs de petites entreprises puissent obtenir des prêts, en vertu de la loi.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur ce bill. Avant que nous ne passions au vote, j'aimerais faire quelques remarques.

Comme tous les députés, j'ai hâte que nous passions au vote, car c'est pour nous l'occasion de souligner à l'attention des Canadiens le manque complet de ressort dont font preuve le gouvernement et le ministre des Finances (M. Chrétien) en ce qui concerne la politique économique, et l'orientation à donner aux affaires économiques du pays, qui en a pourtant grand besoin actuellement. Depuis que le ministre est chargé de ce portefeuille, le Canada a traversé les heures les plus cruciales de toute son histoire en ce qui concerne l'économie. Depuis la dernière grande dépression, ce sont sûrement les heures les plus sombres que nous ayons vécu pour l'économie.

Il y a environ quatre ans, la question concernant les modifications à apporter à la loi sur les banques a été soulignée à l'attention du gouvernement par des députés comme celui d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Déjà alors, ce dernier avait fait remarquer qu'il était absolument indispensable que le gouvernement prenne des dispositions pour entamer les discussions, que l'on fixe une liste de propositions et qu'on les étudie, afin que, avant la date d'expiration de la loi, les dispositions nécessaires soient prêtes à être appliquées pour la prochaine décennie. Par conséquent, le gouvernement ne pourra prétendre qu'il n'a pas reçu de préavis suffisant et qu'il a manqué de temps pour nous soumettre ses propositions. En fait, c'est la seconde fois que le gouvernement demande de reconduire les dispositions de ce bill, ce qui montre, une fois de plus, qu'il manque totalement d'idées en ce qui concerne l'économie du Canada et son avenir.

La loi sur les banques constitue un instrument très important, je dirais même crucial, dans le tableau général de la planification économique de notre pays. Si les banques à chartre n'ont aucune idée de la direction que veut leur faire prendre le gouvernement, ni de ses politiques, comment peuvent-elles participer pleinement au progrès de l'économie, et l'aider à lui donner la stabilité et l'expansion nécessaires?